

Délibération n° 2025-74 Fermeture des diplômes

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 3 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver la fermeture des parcours :

- *Diplôme Universitaire Avenir*
- *Licence professionnelle Gestion de projets et structures artistiques et culturels.*

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La fermeture des diplômes conformément aux annexes, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 4 juillet 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DEMANDE DE FERMETURE DE PARCOURS

Licence/Master (*mention et parcours à compléter*)

Diplôme : Diplôme Universitaire (DU)

Mention :

Parcours : Avenir

Raisons de cette demande :

Adossé au dispositif national PIA 3, le DU Avenir rattaché à la faculté Roger TOUMSON s'adresse exclusivement aux étudiants « décrocheurs », c'est-à-dire ceux qui au terme du premier semestre ne souhaitent pas poursuivre plus avant leur cursus au sein de la filière choisie.

Nous avons pris soin de communiquer sur ce point auprès de toutes les composantes du Pôle Guadeloupe, afin de multiplier nos chances d'étoffer nos effectifs.

Malheureusement, en l'absence de la moindre candidature, nous sommes dans l'obligation de proposer la fermeture de ce parcours qui par ailleurs nécessite la sollicitation d'enseignants aux compétences spécifiques et rares. Nous avons donc toutes les peines du monde à recruter des CEV dans les domaines des Humanités numériques ou encore de la gestion de projets, ce qui complexifie davantage encore la mise en œuvre effective de ce DU, à la vocation pourtant louable.

Date du conseil de composante ayant validé cette demande : 13/03/2025



Joindre Relevé de décisions du conseil de composante

Pascal NANHOU

Doyen de la Faculté Roger Toumson
UFR des Humanités Caraïbéennes

DEMANDE DE FERMETURE DE PARCOURS

Licence/Master (*mention et parcours à compléter*)

Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Gestion de projets et structures artistiques et culturels

Parcours :

Raisons de cette demande :

En l'absence de candidatures, l'UFR Roger TOUMSON avait décidé d'attendre le 30 septembre 2024 (date de clôture officielle des inscriptions) avant de prendre une décision quant à l'ouverture de la licence professionnelle GPSAC.

L'état des inscriptions au 03 octobre 2024 faisait apparaître les éléments suivants : sur un total de 12 candidatures, 6 avaient réglé les frais d'inscription ; sur ces 6 dossiers à jour financièrement, 3 présentaient un dossier complet pouvant être validé en état.

Il faut donc considérer qu'au 03 octobre 2024 nous disposions de 3 candidatures fermes (règlement des frais d'inscription + complétude du dossier administratif). Ce chiffre était malheureusement insuffisant pour garantir la viabilité d'une ouverture pédagogique de la licence en question. Nous ne pouvions pas non plus nous permettre de compromettre les possibilités d'alternatives envisageables pour les trois dossiers complets en les invitant à patienter encore quelques temps en espérant que les autres feraient le nécessaire.

En temps normal, notre ministère de tutelle examine avec un soin scrupuleux la pertinence du maintien des filières à faible effectif. En ces temps de récession budgétaire et d'incertitude politique, le législateur redouble de vigilance et se montre intraitable : il aurait été particulièrement malavisé pour notre institution de décider l'ouverture d'une licence professionnelle avec un effectif aussi réduit.

Dès lors, la fermeture de la licence professionnelle GPSAC est apparue hélas comme inéluctable.

Date du conseil de composante ayant validé cette demande : 16/10/2024

Pascal NANHOU
Doyen de la Faculté Roger Toumson
UFR des Humanités Caraïbennes

